

1. *Débitrice*: **Société immobilière des Roches SA**, Rue Pierre-Jolissaint 35, **2610 St-Imier**
2. *Délai pour contester l'état de collocation*: 15.06.2006 jusqu'au 05.07.2006
3. *Délai pour contester l'inventaire*: 15.06.2006 jusqu'au 25.06.2006
4. *Remarques*: Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'office soussigné une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les droits reconnus par l'administration de la faillite (art. 47 à 49 OAOF) et les actions en responsabilité selon les art. 752 à 758 CO que cette dernière renonce à introduire.
Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées.
L'état des charges feuillet no 539 de St-Imier est également déposé comme partie intégrante de l'état de collocation.
Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné ainsi qu'à l'Office de poursuites et faillites du JBSE, agence de Courtelary.

Betreibungs- und Konkursamt Berner Jura-Seeland
2501 Biel/Bienne

(00173681)